

sous l'effet des pressions américaines, les États possesseurs ont convenu de chercher à négocier un TICE et se sont engagés à continuer de réduire le nombre de leurs ogives, dans l'intention de les éliminer à terme<sup>8</sup>.

Après les volets de la possession et des essais, l'étape logique suivante dans l'instauration d'un régime de retenue nucléaire, et peut-être la plus insaisissable pour l'instant, concerne l'élimination des matières nucléaires utilisées dans le développement d'armes<sup>9</sup>. Un régime d'« élimination » des matières fissiles est en quelque sorte une charnière dans le processus de non-prolifération à l'échelle mondiale, puisque la gestion des matières fissiles (et l'objectif ultime de leur élimination) est en fait le point culminant de tout le régime de retenue nucléaire.

Le traité envisagé interdisant la production de matières fissiles (FMCT) – une question pouvant utilement faire l'objet d'un rapport distinct – constitue la plus importante composante dans la fabrication d'armes nucléaires. Le FMCT vise les stocks existants de matières fissiles qui peuvent servir à fabriquer des armes nucléaires, ainsi que la production courante de nouvelles matières fissiles. Sans contrôles sur les matières fissiles militaires, on peut difficilement espérer contrôler efficacement la prolifération, tant verticale qu'horizontale, des armes nucléaires elles-mêmes. La problématique est compliquée par le fait que les stocks existants et la production actuelle et future sont considérés par bon nombre (y compris des États possesseurs et des États du seuil) comme des questions distinctes, qui doivent donc être examinées isolément pour que puisse être réalisé l'objectif ultime du désarmement nucléaire mondial. Le défi est de taille, compte tenu de l'éventail du développement des matières fissiles – stocks et production – dans les États nucléaires ainsi que dans les États du seuil, ou États nucléaires non déclarés.

---

<sup>8</sup>La Conférence d'examen et de prorogation du TNP a adopté un ensemble de principes et d'objectifs relatifs à la non-prolifération et au désarmement nucléaires, mais elle n'a pu convenir d'une déclaration finale. Les principes et objectifs comprenaient des décisions concernant la non-prolifération, le désarmement nucléaire, les zones exemptes d'armes nucléaires, les garanties, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et l'accroissement des ressources à la disposition de l'AIEA. Voir Berhanykun Andemicael, Merle Opelz et Jan Priest, « Measure for Measure: The NPT and the Road Ahead », IAEA Bulletin, n° 37 (septembre 1995), p. 33.

<sup>9</sup>Pour plus d'information, voir George A. MacLean, « Expanding the Existing Nuclear Disarmament Regime: Prospects for Bilateral U.S. Russian Cooperation », in Stuart Nagel (sous la direction de), Handbook of Global International Policy, (New York: Marcel Dekker, 2000); et George A. MacLean, « Moving Right Along: Developments in the Nuclear Disarmament Regime After the Cold War », The Journal of Conflict Studies, n° 18 (printemps 1998).